

Famille du média : **PQR/PQD**  
(Quotidiens régionaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **1388000**

Sujet du média :

**Actualités-Infos Générales**



Edition : **23 décembre 2022**

**P.13**

Journalistes : **J.-M.Dé.**

Nombre de mots : **197**

## Monaco : le recours de Pastor rejeté

**LA REQUÊTE** en récusation de Patrice Pastor, le magnat de l'immobilier à Monaco, a été rejetée. Le milliardaire demandait la récusation de Didier Linotte, le président du Tribunal suprême de Monaco, mettant en cause son impartialité dans le contentieux autour du colossal projet immobilier de l'Esplanade des Pêcheurs, attribué à la société Caroli. La requête de Patrice Pastor s'appuyait sur des documents piratés et publiés par le site les Dossiers du Rocher, qui dénoncent notamment des liens entre la société Caroli, Didier Linotte et des proches du prince Albert. Le Tribunal suprême a considéré

que les relations entretenues par Didier Linotte avec des autorités, des avocats et des entrepreneurs monégasques ne sont pas de nature à créer un doute légitime sur son impartialité.

« C'était une décision tristement prévisible, dont la motivation ressemble à une peau de chagrin et qui est regrettable pour l'image et la crédibilité de la justice monégasque », déclare M<sup>e</sup> Richard Malka, l'avocat de Patrice Pastor, qui annonce la saisine prochainement du Groupe d'État contre la corruption du Conseil de l'Europe (Greco), très attentif à ce qui se passe en principauté.

**J.-M.Dé.**

